

DEVANTURES COMMERCIALES

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Fiche conseil n° 7.1

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Pays de Savoie
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon



Devanture en applique
(Tournon s/ Rhône)

La devanture commerciale définit l'identité commerciale d'une boutique, mais elle est également un élément de composition de la façade de l'immeuble.

Elle participe à l'équilibre des pleins et des vides mais également à la décoration de celle-ci. Et plus largement, elle est un élément prépondérant du paysage de la rue.

Il existe deux types de devantures : les devantures en feuillure et les devantures en applique.



Typologie

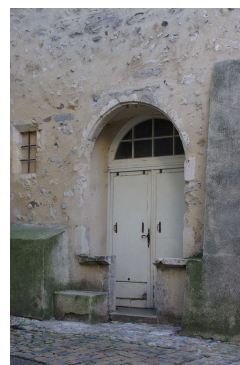
Les devantures en feuillure :

C'est la typologie de devanture la plus ancienne. Depuis le Moyen-Age jusqu'au milieu du XIXe siècle les devantures étaient en feuillure, fermées par des volets de bois qui se rabattaient pour servir d'étal, en prenant appui sur l'allège qui occupe la moitié de l'ouverture en arche.

La vitrine est positionnée à l'intérieur du percement, avec un recul d'au moins 15/20cm par rapport au nu extérieur de la façade. La vitrine occupe l'ensemble de la baie maçonnée, elle est composée de châssis vitrés pouvant être révisés en panneaux latéraux et/ou imposte.

Le soubassement peut être traité par des panneaux pleins au niveau de la menuiserie.

Le linteau peut être prolongé par un lambrequin sobre qui masque les mécanismes des équipements techniques.



Échoppe médiévale
(Viviers)



Échoppe médiévale
(St Montan)



Schéma vocabulaire – devanture en feuillure



✓ Devanture posée entre
tableaux
(Privas)



✗ Devanture posée
au nu de la façade
A PROSCRIRE



Typologie (suite)

Les devantures en applique

Cette typologie de devanture apparaît au milieu du XIXe siècle. Elle consiste à la création d'un coffrage menuisé positionné parallèlement et en saillie par rapport au nu de façade.

Ce placage est composé d'une partie horizontale supérieure (le bandeau) et de deux tableaux latéraux qui sont le plus souvent décorés de panneaux moulurés et de cimaises. La saillie du coffrage bois est de maximum 20cm par rapport au nu de la façade.

Initialement les panneaux latéraux permettaient de loger les volets de fermetures repliables en bois.

La vitrine est positionnée dans cet encadrement en bois. Elle occupe la totalité de la baie et est implantée à environ 7cm par rapport au nu de la devanture.

Le soubassement est traité par des panneaux pleins au niveau de la menuiserie (porte et vitrine).

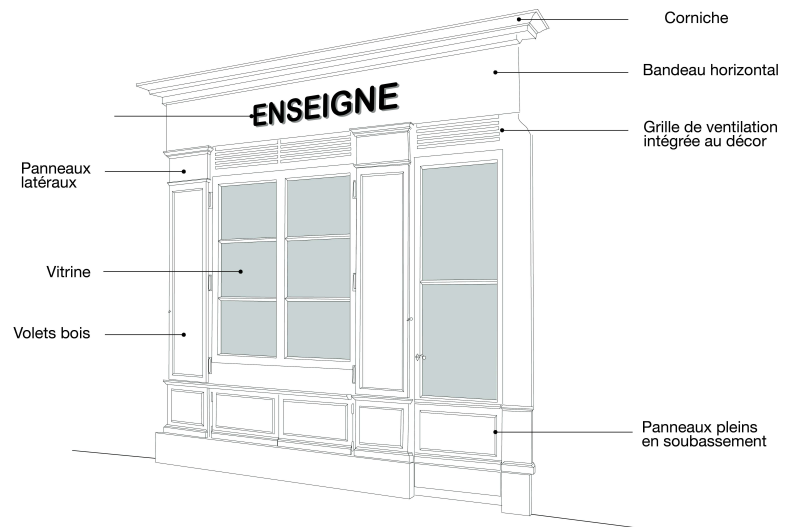


Schéma vocabulaire – devanture en applique



(Annonay)



(Aubenas)



(Desaignes)

Mise en oeuvre

L'intervention sur une devanture doit être réfléchi à l'échelle de la globalité de la façade (style, époque, matériaux, composition, modénature...) et de la rue.



En cas de rénovation d'une devanture existante :

Les devantures en appliques anciennes devront être conservées et restaurées, ainsi que les menuiseries. Les pièces dégradées peuvent être remplacées et un décapage/nettoyage devra être réalisé avant une mise en peinture.

Pour les devantures en feuillures, le remplacement des vitrines est possible, tout en conservant le recul de 15/20cm par rapport au nu extérieur de la façade.



En cas de changement de destination :

Dans le cas de modification d'un rez-de-chaussée commercial en habitation, entrepôt... il conviendra de respecter les équilibres pleins/vides et de préserver l'aspect d'une devanture.

Il est à noter que certains documents d'urbanisme restreignent ou interdisent le changement d'usage d'un rez-de-chaussée commercial (linéaire commercial protégé).



Se questionner :

- Faire un diagnostic de l'état de l'existant ? Peut-on la conserver ou non ?
- Quelle est le style de la façade ? de quelle époque date-t-elle ?
- Le projet modifie-t-il l'emprise de la devanture ?
- Comment sécuriser le commerce ?
- Quel éclairage prévoir ?



Exemple de devanture ayant changé de destination (Viviers)



Exemple de devanture ayant changé de destination (Annonay)

Mise en oeuvre



En cas de création d'une devanture

Dans le cas d'une création ou d'une modification importante de la devanture existante, il est important que la zone commerciale soit implantée à l'alignement de la voie (pas de recul, pas de sas). Elle doit également respecter les trames horizontales et verticales de la façade.

Horizontalement, le commerce ne doit pas dépasser le rez-de-chaussée, et cela tant au niveau des enseignes que des devantures. De manière idéal, il doit s'harmoniser avec les hauteurs de commerces environnants.

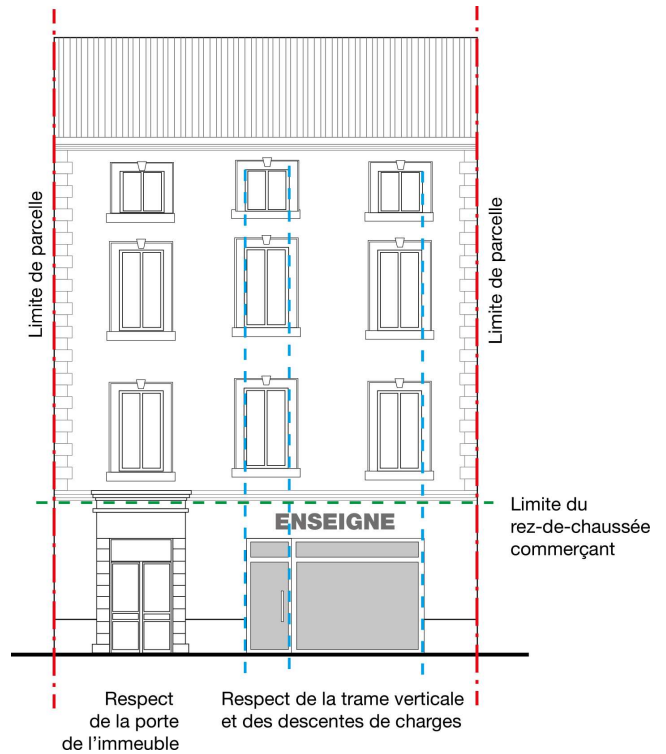
Verticalement, la devanture ne doit pas créer un linéaire unique sur plusieurs parcelles, entraînant une monotonie à l'échelle de la rue et pouvant supprimer les portes d'entrée des immeubles. La lecture du parcellaire doit donc rester visible.

De plus le dimensionnement de la vitrine doit être en accord avec les baies des étages (alignement, proportions...). Il est important de respecter les descentes de charges de l'immeuble.

Enfin la devanture ne doit pas « envahir » la porte d'entrée de l'immeuble, ni cacher son encadrement.

Si des encadrements de baies existent, il est important de les conserver et de le mettre en valeur en les intégrant dans la composition de la devanture et cela particulièrement pour les devantures en feuillure.

Dans le cas d'une intervention lourde sur une devanture, il est important d'établir un diagnostic suite à la dépose de la devanture existante. Si la maçonnerie présente trop de « cicatrices » liées aux fixations des devantures successives, il sera préférable d'opter pour une devanture en applique qui viendra masquer les imperfections.



Devanture en applique (Annonay)



Rez-de-chaussée commercial (Satillieu)



Devanture en applique (Aubenas)



Rez-de-chaussée commercial (Tournon s/ Rhône)



Linéaire commercial Sur plusieurs parcelles (Privas)



Long linéaire commercial (Privas)



Mise en oeuvre



Les systèmes de fermeture :

Privilégier les systèmes de fermeture intérieurs, dont le mécanisme est invisible en façade.

Les vitrines anti-effraction sont également à favoriser.

Dans le cas d'une fermeture extérieure, les caissons devront être cachés sous le linteau de la baie pour les devantures en feuillures et dans le bandeau horizontal pour les devantures en applique. Un lambrequin sobre peut venir cacher le caisson. Le volet devra être à mailles ajourées ou perforées et non pas pleines, permettant ainsi de laisser la vitrine visible la nuit.

Des volets bois pliants peuvent être installés pour les devantures en feuillure comme pour les devantures en applique.

Un système de grille peut également être réalisé. Cette solution présente l'intérêt de conserver la transparence du regard et ne peut servir de support à des tags, contrairement aux volets métalliques pleins.

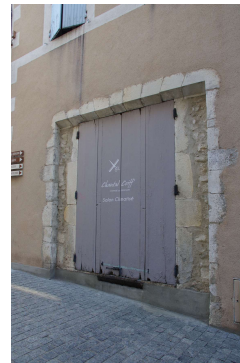
Se reporter à la fiche : n° 6.1 Serrurerie

Dissimuler les éléments techniques :

Les éléments techniques tels que les mécanismes des stores ou les climatiseurs doivent être intégrés dans la baie et dissimulés

- Par un système de grille ou de bardage à claire-voie, dans le soubassement ou les linteaux pour les climatiseurs.
- Par un lambrequin simple pour les mécanismes de stores.

Se reporter à la fiche : n° 6.2 Éléments techniques



Volets bois - devanture en feuillure (Viviers)



Volets bois – devanture en applique (Tournon s/ Rhône)



Grille métal – devanture en feuillure (Jaujac)



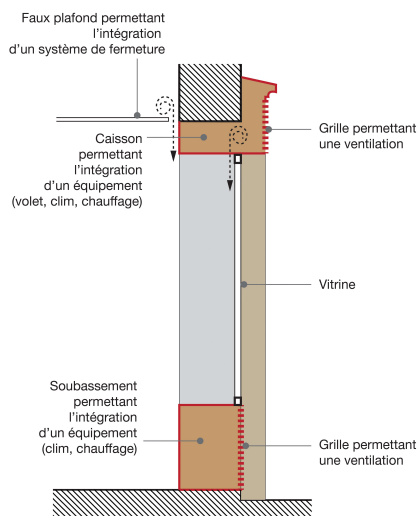
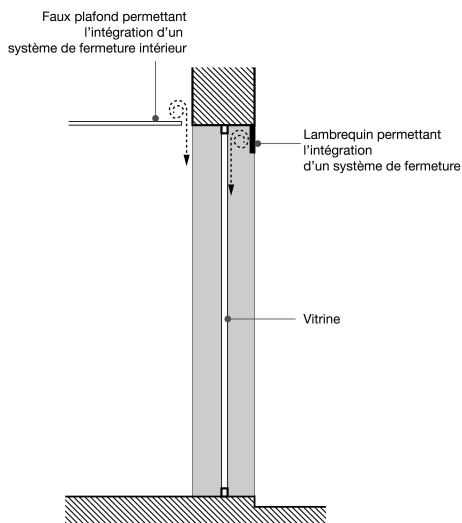
Grilles ajourées - mécanisme dissimulé dans le bandeau (Annonay)



Grille de ventilation dissimulé dans le bandeau de la devanture (Aubenas)



Grille de ventilation dissimulé en soubassement (Tournon s/ Rhône)



Coupe d'une devanture en feuillure

Coupe d'une devanture en applique



Coloris et matériaux

Pour les vitrages des vitrines :
Privilégier les vitrages clairs.

Pour les seuils :

Le matériau du sol intérieur n'est pas destiné à être continué au niveau du seuil (particulièrement si c'est du carrelage). Si une pierre de seuil existe, il faut la mettre en valeur. Sinon le seuil doit être traité avec un matériau sans joints.

Pour les devantures peintes :

Le coloris des devantures bois en appliques ne sont pas forcément de la même couleur que celle des menuiseries des étages. Mais une harmonie doit être trouvée afin d'obtenir une cohérence d'ensemble. Il s'agira d'éviter les coloris trop saturés.



Exemples de coloration de devantures en applique peintes



Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

La création/modification d'une devanture modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

> n°1.0 Couverture :
généralité

> n°4.2 Percement et
ordonnancement

> n°5.3 Portes et
portails

> n°6.3 Clôtures

> n°7.1 Devanture
commerciale



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr